

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**L' Espion Chinois: Ou, L'Envoye Secret De la Cour de
Pekin, Pour examiner l'Etat présent de l'Europe**

Traduit du Chinois

Goudar, Ange

A Cologne, 1764

Lettre LXIV. Le Même au Mandarin Kie-tou-na, à Pékin.

urn:nbn:de:gbv:45:1-9423

avoir voulu vendre une chose vingt-fois plus qu'elle ne vaut, ou que d'autres ne l'estiment. S'il gagnoit son procès, & qu'il obtint une indemnifation de six-mille-messes, le tour ne seroit pas mal adroit ; car il auroit aquis tout juste le paradis pour rien.

L E T T R E LXIV.

*Le Même au Mandarin Kie-tou-na,
à Pékin.*

de Paris.

SI les ministres qu'on exile ici, continuoient de jouir de l'enchantement où l'on étoit auparavant à leur égard, je regarderois leur disgrâce comme une récompense ; on leur laisse leurs rangs, & leurs titres, avec la permission de jouir de leur fortune : ils ne quittent pas la scène de leur grandeur, elle les suit, & les accompagne dans leur solitude. Ils peuvent bien se ressouvenir de ne pas emporter avec eux tout leur faste ; mais ils n'oublient jamais leur cuisinier. C'est en faisant bonne chere, & en recevant chez eux nombreuse compagnie, qu'ils font des réflexions morales, sur le malheur qu'ils

qu'ils éprouvent d'être plus heureux, qu'ils n'étoient auparavant.

Il y a quatre lustres, qu'un petit bonze abbé étoit inconnu dans l'univers; il n'avoit, pour toute fortune, que cent Taëls de rente, & ne jouissoit d'aucun rang, ni honneur. Des femmes le présentèrent à la Cour, & il y fit son chemin. Son ambition le perdit, au milieu de sa course. Son exil fut signé, on lui ôta la faveur; mais on lui laissa sa grandeur & sa fortune. Il emporta, dans sa disgrâce, deux-cens-mille-livres de rente, tous ses bénéfices, avec la pourpre. Qu'auroit-on pu faire de plus, si au lieu de le punir, on eût voulu le récompenser?

L'exil des ministres, en France, découvre un vice dans la clémence du Prince, ou dans sa justice. Il a trop de générosité, ou n'a pas assez d'équité. S'ils sont coupables envers l'état, & qu'ils aient abusé de leur ministère, on ne les punit point suffisamment: s'ils sont innocents & qu'on ne puisse leur reprocher aucune malversation, on les punit trop.

En cherchant l'origine de l'exil des ministres, j'ai trouvé que le bannissement chez eux tient la place de la peine de mort, que l'humanité a ainsi commuée.

Si

Si l'exil est une mort civile, il faut priver des rangs, des honneurs, & des commodités de la vie, ceux qui y sont condamnés; car les morts ne doivent point jouir, ils n'ont besoin que d'un tombeau.

L E T T R E L X V .

Le Même au Même, à Pékin.

de Paris.

J'Allai diner l'autre jour chez un seigneur François qui a deux-cens-milles-livres de rente, & quatre-millions de dettes; ce qui fait tout au juste un seigneur qui n'a aucun revenu. Cependant il vit comme un homme de deux-cens-milles-livres de rente.

Celui-ci qui, malgré toute son opulence, est si pauvre qu'il n'a pas de quoi avoir un laquais, entretient néanmoins quarante-domestiques, un intendant, un maître d'hôtel, des pages, des écuiers, des chiens & des chevaux. Sa table est des plus délicates; l'on boit chez lui les meilleurs vins de l'Europe. Ses équipages sont magnifiques; il paroît dans les ruës avec une pompe superbe: de maniere qu'il faudroit être forcier, pour deviner qu'il est plus pauvre que la plûpart de ceux qu'il éclabouffe.

J'ai